



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

# AVIS PUBLIC

## EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le 15 janvier 2025, le propriétaire du 45, rue Évain, Localité de Radisson a produit une demande de dérogation mineure au règlement n° 213.1 concernant le zonage.

La demande consiste à :

- Implanter une maison mobile de manière à ce que son côté le plus large soit parallèle à la rue, ce qui contrevient à l'article 14.5.1.1 du chapitre 14 du *Règlement de zonage* 213.1 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

Cette demande de dérogation mineure sera soumise au conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pour étude, considération et décision lors de la séance ordinaire du 8 avril 2025, débutant à 9 h 30, à la salle communautaire du Centre sportif, au 188, boulevard Springer, à Chapais. Dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, elle sera alors réputée conforme au règlement n° 213.1 concernant le zonage.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance susmentionnée.

**DONNÉ À MATAGAMI**, ce 13<sup>e</sup> jour de mars 2025.

Chloé Huguet  
Assistante-greffière



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, assistante-greffière, résidente à Matagami, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé relatif à la dérogation mineure 2025-003 en l'insérant dans « Le Citoyen », édition du 19 mars 2025.

Je certifie également que ledit avis a été affiché au bureau principal du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, sur le site Internet et au bureau de la Localité de Radisson.

**En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13<sup>e</sup> jour de mars 2025.**

Signature Chloé Huguet

Titre Assistante - greffière